

ANNEXE XXIX

Annexes

Le présent document est le résultat de la réunion de la Commission des questions juridiques et de la Commission des questions de procédure, qui ont tenu leur première session le 11 septembre 1987 à Genève. Les conclusions de ces deux commissions sont présentées dans le présent document. Les conclusions de la Commission des questions juridiques sont présentées dans le présent document. Les conclusions de la Commission des questions de procédure sont présentées dans le présent document.

ANNEXE XXIX

Annexes

Le présent document est le résultat de la réunion de la Commission des questions juridiques et de la Commission des questions de procédure, qui ont tenu leur première session le 11 septembre 1987 à Genève. Les conclusions de ces deux commissions sont présentées dans le présent document. Les conclusions de la Commission des questions juridiques sont présentées dans le présent document. Les conclusions de la Commission des questions de procédure sont présentées dans le présent document.

(a) tout signataire;

(b) le dépôt, de suite, de son texte original et d'une copie en français et en anglais;

Les articles 18.2 et 19.2 et 20.2 et 21.2 du présent Statut ont été modifiés en conséquence de la ratification de la Convention par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le 15 novembre 1987.

Le présent document est le résultat de la réunion de la Commission des questions juridiques et de la Commission des questions de procédure, qui ont tenu leur première session le 11 septembre 1987 à Genève. Les conclusions de ces deux commissions sont présentées dans le présent document. Les conclusions de la Commission des questions juridiques sont présentées dans le présent document. Les conclusions de la Commission des questions de procédure sont présentées dans le présent document.

Le présent document est le résultat de la réunion de la Commission des questions juridiques et de la Commission des questions de procédure, qui ont tenu leur première session le 11 septembre 1987 à Genève. Les conclusions de ces deux commissions sont présentées dans le présent document. Les conclusions de la Commission des questions juridiques sont présentées dans le présent document. Les conclusions de la Commission des questions de procédure sont présentées dans le présent document.